

Lorsque se posent des questions

- d'adaptation à l'école
- d'acquisitions scolaires
- d'épanouissement personnel
- d'intégration
- d'orientation scolaire ...

Une aide peut être envisagée.

Des enseignants spécialisés mènent dans l'école et sur le temps scolaire des actions de prévention et de remédiation.

Les aides spécialisées ont été mises en place par le Ministère de l'éducation nationale en 1990 (nouveaux textes de référence : circulaire août 2016).

Elles sont organisées en réseau composé d'une **équipe pluridisciplinaire** :

- un psychologue scolaire,
- un maître chargé des aides rééducatives (le secteur ne dispose pas d'un enseignant rééducateur)
- un maître chargé des aides pédagogiques.

Ses membres font partie de l'équipe éducative des écoles.

Le RASED a pour missions :

- ✓ La **prévention** des difficultés scolaires
- ✓ L'**aide** aux enfants en difficulté.

L'équipe du RASED travaille avec les enseignants, les parents et tout partenaire intervenant auprès de l'enfant.

CIRCONSCRIPTION DE TOURNUS 2021-2022



R ÉSEAU

A IDES

S PÉCIALISÉES

E LÈVES

D IFFICULTÉ

**Antenne de St
Gengoux**

Ecole élémentaire publique
71460 St Gengoux

rasedstgengoux@ac-dijon.fr

Enseignant chargé de l'aide à dominante pédagogique

Vanina Uzan

A qui s'adresse cette aide ?

A tous les élèves qui manifestent des difficultés dans leurs apprentissages fondamentaux.

Objectifs

Prévenir les difficultés scolaires ou y remédier. Il s'agit de permettre à l'élève d'appréhender les apprentissages de façon plus efficace en l'aidant à :

- maîtriser ses outils et ses méthodes de travail
- prendre conscience de ses stratégies d'apprentissage (organisation et façon de travailler, mémoire...)
- améliorer ses capacités à dépasser ses difficultés

Comment ?

Les élèves bénéficient de séances en petit groupe, une à plusieurs fois par semaine sur le temps scolaire.

Interventions de l'enseignant de réseau dans la classe.

Qui peut faire appel au R.A.S.E.D. ?

- l'enseignant de la classe
- les parents de l'élève
- l'élève lui-même

Quelle que soit l'origine de la demande, pour que le projet d'aide se réalise dans de bonnes conditions, il est indispensable que l'ensemble des partenaires travaille en collaboration.

Pour les élèves qui ne relèvent pas de l'action du R.A.S.E.D., des solutions extérieures à l'école sont étudiées par l'équipe éducative.

Psychologue scolaire

Mireille Cochard

Les interventions de la psychologue scolaire se font en direction des enfants et de leur famille, des enseignants.

Son rôle :

➤ Auprès de l'enfant :

- Examens psychologiques
- Suivis individuels

➤ Auprès de la famille :

- Accompagnement, information et conseils

➤ Auprès de l'enseignant :

- Ecoute et aide à la compréhension de l'enfant.
- Recherche de formes d'aide adaptées.

En outre, elle remplit des missions auprès de la CDO (Commission Départementale d'Orientation), de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et des équipes de suivi de scolarisation.